

## **Processus de Montréal au sujet des Critères et les indicateurs de la conservation et de l'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales**

Observations du Canada pour le part du Groupe de travail du Processus de Montréal au Quatrième Session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF-4)

mai 2004  
Genève, Suisse

---

Madame la président, je vous remercie de l'occasion qui m'est donnée de faire part aux membres de cette réunion des progrès réalisés par les pays du Processus de Montréal au sujet des « critères et indicateurs de la conservation et de l'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales ».

Lancé en 1994, le « Processus de Montréal » compte 12 pays à travers le monde : l'Australie, l'Argentine, le Canada, le Chili, la Chine, le Japon, la Corée, le Mexique, la Nouvelle-Zélande la Fédération de Russie, l'Uruguay et les États-Unis d'Amérique. Ces pays concentrent 90% des forêts tempérées et boréales de la planète, 60% de la totalité des forêts et 45% du commerce mondial de produits forestiers.

Les membres du Processus de Montréal ont adopté des critères et des indicateurs pour faciliter la surveillance des forêts, l'évaluation et l'établissement de rapports, et pour adopter des politiques et des pratiques qui favorisent l'aménagement durable des forêts. Au XIIe Congrès forestier mondial qui a eu lieu en septembre 2003 à Québec, les 12 pays ont chacun diffusé leur premier Rapport sur les forêts en s'appuyant sur les sur les 7 critères et les 67 indicateurs adoptés par les pays du Processus de Montréal dans la Déclaration de Santiago de 1995. Ces rapports des pays s'adressent aux décideurs et au public et ils reflètent l'état et la dynamique des forêts à l'échelle nationale d'après les connaissances scientifiques contemporaines que l'on a des écosystèmes forestiers et de leurs valeurs pour la société.

Pour illustrer la teneur de ces rapports des pays, le Groupe de travail du Processus de Montréal a publié le Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts - Rapport sommaire de 2003, qui présente les données des 12 pays au sujet d'un indicateur relevant de chacun des sept critères. De la sorte, le Rapport sommaire fait état des progrès et des difficultés qui se reflètent dans les rapports de chaque pays. (Il existe des exemplaires du Rapport sommaire en anglais, français et espagnol.)

Madame la Présidente, je tiens à dire quelques mots sur les leçons que nous avons tirées de la préparation de nos premiers Rapport des pays sur les forêts et de la direction que nous entendons prendre à partir d'aujourd'hui.

Premièrement, les rapports des pays révèlent que tous les pays ont enregistré des progrès dans la publication de renseignements sur les forêts depuis 1997, année où nous avons préparé nos Premiers rapports préliminaires. La capacité à recueillir des données et à rendre compte des indicateurs varie grandement d'un pays à l'autre et il n'existe pas un pays à l'heure actuelle qui soit capable de rendre compte des 67 indicateurs.

Deuxièmement, malgré les différences qui existent au chapitre des écosystèmes forestiers, des régimes de propriété foncière, du développement économique et de la structure gouvernementale, de nombreux pays affichent une dynamique déblable depuis plusieurs dizaines d'années. Mentionnons entre autres une diminution de la conversion des terres forestières à l'agriculture ou au développement urbain, une plus grande protection des sols et de l'eau et une faible diminution de l'emploi forestier en pourcentage de l'emploi global.

Troisièmement, les pays s'attendent à grandement améliorer leur capacité à rendre compte des forêts et des progrès enregistrés dans le domaine de l'aménagement durable des forêts en utilisant les critères et indicateurs. Ils utiliseront de plus en plus les C et I comme cadre de planification stratégique, d'établissement des inventaires forestiers, de participation des intervenants et de transmission des progrès aux décideurs, ainsi que comme modèle de surveillance et d'évaluation d'autres secteurs des ressources naturelles, comme les grands parcours naturels, l'exploitation minière et les étendues d'eau douce.

Enfin, tous les pays s'accordent à penser que le Groupe de travail sur le Processus de Montréal a eu nombreuses retombées en tant que tribune internationale de collaboration, notamment en catalysant les efforts nationaux, en donnant une perspective commune de l'aménagement durable des forêts et de la façon de le mesurer et en favorisant la collaboration bilatérale et régionale entre les membres afin de renforcer les capacités. Le Groupe de travail a également été extrêmement utile à chacun d'entre nous sur le plan national, notamment pour transmettre les connaissances glanées lors des discussions internationales à nos intervenants nationaux.

Madame la Présidente, grâce à la publication des Rapports des pays sur les forêts, nous avons prouvé que nous sommes en mesure d'évaluer nos forêts à l'aide des critères et des indicateurs du Processus de Montréal, et nous avons élargi notre compréhension des difficultés qui restent pour renforcer notre capacité à établir des rapports au moyen des critères et des indicateurs.

Pour relever ces défis et amorcer la phase suivante de ses travaux, le Canada a eu le plaisir d'organiser la première session spéciale de haut niveau du Groupe de travail sur le Processus de Montréal lors du XIIe Congrès forestier mondial. La session spéciale a adopté la Déclaration de Québec, qui réaffirme notre engagement à utiliser les critères et les indicateurs du Processus de Montréal pour surveiller, évaluer et rendre compte des forêts et pour collaborer par le biais du Groupe de travail sur le Processus de Montréal. La session spéciale a également avalisé un ensemble dynamique de 14 actions, qui exposent notre vision et notre plan d'action pour les cinq prochaines années. Quatre actions revêtent une importance particulière pour nos discussions d'aujourd'hui, à savoir :

1. concevoir des stratégies pour mobiliser les ressources nécessaires à la collecte de données;
2. resserrer les communications et les collaborations avec d'autres processus des C et I;
3. utiliser les C et I comme fondement des rapports nationaux sur l'aménagement durable des forêts pour les tribunes internationales, notamment pour le FNUF;
4. chercher à obtenir l'aval international au sujet d'un ensemble mondial de critères qui serviront de cadre aux processus existants des critères et indicateurs.

Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de près avec d'autres processus des critères et indicateurs, le Partenariat sur les forêts et le FNUF pour atteindre ces objectifs et mieux faire

reconnaître à l'échelle mondiale la contribution des critères et des indicateurs à l'aménagement durable des forêts. (Il existe des copies de la Déclaration de Québec en anglais, français et espagnol.)

Madame la Présidente, je vous remercie de votre attention.